

5.4 CHAMPIONNAT RÉGIONAL U12, BENJAMINS ET MINIMES

1^{er} et 2 mars 2025 au Golf de Bourges

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales et le règlement spécifique des épreuves fédérales en simple et en double.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Championnat est ouvert aux joueurs et joueuses, né(e)s en 2011 et après, licenciés dans la Ligue du Centre-Val de Loire et respectant les restrictions suivantes :

- Pour les minimes : avoir réalisé **4 tours** stroke play ou score maximum sur 18 trous depuis le 01/09/2024
- Pour les benjamins : avoir réalisé **3 tours** stroke-play ou score maximum sur 18 trous depuis le 01/09/2024 ;
- Pour les U12 : avoir réalisé au minimum **2 tours** stroke-play ou score maximum sur 18 trous depuis le 01/09/2024 ;
- S'être acquitté du droit de jeu fédéral ;
- Avoir un index répondant aux critères suivants :

| | | Distance maximum | Garçons | Filles |
|-----------|-------------------------|-------------------|------------|------------|
| U12 | né(e)s en 2013 et après | 4 275 m / 4 910 m | Index ≤ 35 | Index ≤ 40 |
| Benjamins | né(e)s en 2011 et 2012 | 4 660 m / 5 540 m | Index ≤ 24 | Index ≤ 28 |
| Minimes | né(e)s en 2009 et 2010 | 5 035 m / 5 945 m | Index ≤ 14 | Index ≤ 18 |

Des wild cards pourront être accordées en cas de blessure.

FORME DE JEU

Épreuves sur 2 jours : score maximum / 36 trous / 18 trous par jour

Classement individuel en brut par sexe et par catégorie d'âge. En cas d'égalité pour le titre régional, un play-off en trou par trou sera organisé.

ENGAGEMENT

Clôture des engagements 10 jours avant l'épreuve. Ils devront être envoyés à competition@golf-centre.fr.

DÉPARTS

Les heures de départ seront publiées sur le site de la Ligue 48h avant l'épreuve.

COMITÉ DE L'ÉPREUVE

1 représentant du Club effectivement présent, l'Arbitre et l'OBEC.

PRIX

Le 1^{er} et la 1^{ère} du classement brut de chaque catégorie seront Champion régional.

APPLICATION DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DES ÉPREUVES FÉDÉRALES

Épreuve non-fumeur.

Aucun cadet n'est autorisé.

Chariots électriques et dispositifs électroniques de mesure de distance interdits.

Voitures et autres moyens de transport interdits dès la journée de reconnaissance officielle pour les joueurs et les accompagnateurs.

MARQUEURS ET ACCOMPAGNATEURS

Pendant tout le déroulement des épreuves, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, dirigeants de Club, etc... devront se tenir sur le parcours à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

Il leur est **interdit de fumer et de vapoter sur le parcours** et ils doivent se déplacer à pied.

Les enseignants professionnels des Clubs participants pourront intervenir sans nuire à la bonne tenue du temps de jeu.

Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné et l'exclusion du contrevenant du parcours.

Un marqueur devra accompagner chaque équipe de U12.

Aucun lien de parenté ne doit exister entre le marqueur et les joueurs du groupe encadré.

Seuls les marqueurs adultes, pourront se tenir non loin des joueurs sans toutefois les gêner dans leur jeu. Ce ne sont pas des arbitres. Si le marqueur estime que le joueur a oublié une pénalité, il peut en discuter avec le joueur sans le perturber et devra impérativement en référer au Comité de l'épreuve au moment du recording qui tranchera le litige.